



Ville de Lisle-sur-Tarn

Affiché le 4 décembre 2020

(article L2121-25 du CGCT)

## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte rendu

---

**Date de la séance :** 2 décembre 2020

**Absents excusés (pouvoirs) :** DAVID Laurent donne pouvoir à ZION Philippe  
AUDOUY Cloé donne pouvoir à ROBERT Florence  
VEYRIES Laurent donne pouvoir à ORIOL Clarisse

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte l'ordre du jour à **L'UNANIMITÉ**.

#### **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2020**

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2020 à **L'UNANIMITÉ**

#### **3. Décisions municipales**

Décisions municipales prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT et de la délibération n° 25-2020 du 10 juin 2020.

Les décisions sont en annexe.

Le conseil est invité à en prendre acte.

Après avoir délibéré, le conseil municipal prend acte des décisions municipales.

#### **4. Assemblée – Désignation du correspondant défense**

Afin de maintenir les liens entre la société française et sa défense et de développer l'intérêt pour les questions de sécurité et de défense, le ministère de la défense a créé la fonction de « correspondant défense ».

En effet, la professionnalisation des armées et la suspension de la conscription ont nécessité de reformuler les liens entre la société française et la défense nationale.

Le « correspondant défense » a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et servir de relais avec la commune. Il est destinataire d'une information régulière et s'inscrit dans une action de proximité.

Le « correspondant défense » est à la fois le relais entre le ministère de la Défense et la Commune mais également avec la population locale.

En application des dispositions de l'article L 2121-21 : « *Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ».

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le principe de l'élection à main levée.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte le principe du vote à main levée à **L'UNANIMITÉ.**

Sous la présidence de Mme Maryline LHERM, Maire, il est fait appel des candidatures.

Font acte de candidature :

- M. Patrick GAILLAC
- M. Philippe MAYERAS

Nombre de votants : 27

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 27

Ont obtenus :

- M. Patrick GAILLAC : 22 voix
- M. Philippe MAYERAS : 5 voix

M. Patrick GAILLAC est donc désigné correspondant défense de la commune de Lisle-sur-Tarn à la **MAJORITÉ.**

## **5. Finances – Commune – Budget 2020 – Décision modificative n°1**

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les modifications de crédits suivantes :

		BP	DM1	RàR	Total
<b>DEPENSES de FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 675 710,00 €</b>	<b>610 350,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>4 286 060,00 €</b>
<b>O11</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>770 470,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>785 470,00 €</b>
60611	Eau & assainissement	45 000,00 €	- €		45 000,00 €
60612	Energie-électricité	130 000,00 €	- €		130 000,00 €
60621	Combustibles	12 000,00 €	- €		12 000,00 €
60622	Carburants	27 000,00 €	- €		27 000,00 €
60623	Alimentation	2 500,00 €	- €		2 500,00 €
60624	Produits de traitement	3 000,00 €	15 000,00 €		18 000,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	600,00 €	- €		600,00 €
60631	Fournitures d'entretien	25 000,00 €	- €		25 000,00 €
60632	F. de petit équipement	45 000,00 €	- €		45 000,00 €
60633	F. de Voirie	20 000,00 €	- €		20 000,00 €
60636	Vêtements de travail	4 000,00 €	- €		4 000,00 €
6064	Fournitures administratives	4 000,00 €	- €		4 000,00 €
6065	Livres,disques,cassettes	150,00 €	- €		150,00 €
6068	Autres matières & fournitures	35 800,00 €	- €		35 800,00 €
611	Contrats prestat° services	30 000,00 €	- €		30 000,00 €
6135	Locations mobilières	16 500,00 €	- €		16 500,00 €
61521	Entretien de terrains	15 000,00 €	- €		15 000,00 €
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	5 000,00 €	- €		5 000,00 €
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	300,00 €	- €		300,00 €
615231	Entretien et réparations voiries	40 000,00 €	- €		40 000,00 €



615232	Entretien et réparations réseaux	10 000,00 €	- €		10 000,00 €
61524	Bois et forêts	4 000,00 €	- €		4 000,00 €
61551	Entretien matériel roulant	45 000,00 €	- €		45 000,00 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00 €	- €		3 000,00 €
6156	Maintenance	46 920,00 €	- €		46 920,00 €
6161	Assurances multirisques	16 000,00 €	- €		16 000,00 €
6182	Doc. générale et Technique	2 100,00 €	- €		2 100,00 €
6184	Versements à des organ.form.	5 000,00 €	- €		5 000,00 €
6188	Autres frais divers	2 500,00 €	- €		2 500,00 €
6226	Honoraires	11 800,00 €	- €		11 800,00 €
6228	Divers	12 800,00 €	- €		12 800,00 €
6231	Annonces et insertions	500,00 €	- €		500,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	49 700,00 €	- €		49 700,00 €
6236	Catalogues et imprimés	16 000,00 €	- €		16 000,00 €
6237	Publications	500,00 €	- €		500,00 €
6238	Divers	100,00 €	- €		100,00 €
6241	Transports de biens	100,00 €	- €		100,00 €
6251	Frais de déplacement	1 000,00 €	- €		1 000,00 €
6261	Frais d'affranchissement	9 000,00 €	- €		9 000,00 €
6262	Frais de télécommunication	13 000,00 €	- €		13 000,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	1 600,00 €	- €		1 600,00 €
6282	Frais de gardiennage	500,00 €	- €		500,00 €
6283	Frais de Nettoyage des Locaux	1 000,00 €	- €		1 000,00 €
62848	Redevances déchets	6 000,00 €	- €		6 000,00 €
62876	Remboursement de frais au GFP de rattachement	2 500,00 €	- €		2 500,00 €
63512	Taxes foncières	13 000,00 €	- €		13 000,00 €
6355	Taxes & impôts sur véhicules	1 000,00 €	- €		1 000,00 €
637	Autres impôts & taxes	35 000,00 €	- €		35 000,00 €
<b>O12</b>	<b>Charges personnel &amp; frais assimilés</b>	<b>1 140 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>1 140 000,00 €</b>
6218	Autre personnel extérieur	10 000,00 €	- €		10 000,00 €
6331	Versement de transport	1 200,00 €	- €		1 200,00 €
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	26 100,00 €	- €		26 100,00 €
6338	Autres impôts & taxes	1 700,00 €	- €		1 700,00 €
64111	Rémunération principale (PT)	561 000,00 €	- €		561 000,00 €
64112	N.B.I. sup. familial traitement	16 700,00 €	- €		16 700,00 €
64116	Indemnités de préavis et de licenciement	10 000,00 €	- €		10 000,00 €
64118	Autres indemnités (PT)	102 000,00 €	- €		102 000,00 €
64131	Rémunération	54 000,00 €	- €		54 000,00 €
64138	Autres indemnités (PT)	3 200,00 €	- €		3 200,00 €
6417	Rémunération des apprentis	30 000,00 €	- €		30 000,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	75 800,00 €	- €		75 800,00 €
6453	Cotisations caisses retraite	165 000,00 €	- €		165 000,00 €
6454	Cotisations ASSEDIC	8 900,00 €	- €		8 900,00 €
6455	Cotisations Assurances Personnel	22 000,00 €	- €		22 000,00 €
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	32 500,00 €	- €		32 500,00 €
6457	Cotis. soc. liées apprentissage	500,00 €	- €		500,00 €
6458	Cotisations autres organismes (CNAS)	12 500,00 €	- €		12 500,00 €
6475	Médecine du travail	4 900,00 €	- €		4 900,00 €
6478	Autres charges sociales	2 000,00 €	- €		2 000,00 €
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>242 100,00 €</b>	<b>3 350,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>245 450,00 €</b>
651	Redevances pour concessions	500,00 €	- €		500,00 €
6531	Indemnités élus	69 000,00 €	- €		69 000,00 €
6532	Frais de mission élus	750,00 €	- €		750,00 €
6533	Cotisations retraite élus	5 000,00 €	- €		5 000,00 €
6534	Cot. Part Pat. Elus	5 000,00 €	- €		5 000,00 €
6535	Formation	650,00 €	3 350,00 €		4 000,00 €
65372	Cotisation alloc. fin mandat	500,00 €	- €		500,00 €
6541	Pertes sur créances irrécouv.	2 000,00 €	- €		2 000,00 €
65548	Contribution organ.regroup.	33 000,00 €	- €		33 000,00 €
6558	Autres dépenses obligatoires	38 000,00 €	- €		38 000,00 €



65733	Départements	200,00 €	- €		200,00 €
657362	CCAS	12 000,00 €	- €		12 000,00 €
6574	Subv. fonct. person. droit privé	75 000,00 €	- €		75 000,00 €
65888	Autres charges Gestion Courante	500,00 €	- €		500,00 €
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>227 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>227 000,00 €</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	235 000,00 €	- €		235 000,00 €
661121	Montant des ICNE de l'exercice	116 000,00 €	- €		116 000,00 €
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	- 124 000,00 €	- €		- 124 000,00 €
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>513 882,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>513 882,00 €</b>
7391171	Dégrèvement TF jeunes agriculteurs	3 000,00 €	- €		3 000,00 €
739211	Attribution de compensation	510 882,00 €	- €		510 882,00 €
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>120 000,00 €</b>
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	120 000,00 €	- €		120 000,00 €
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>662 258,00 €</b>	<b>592 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 254 258,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	662 258,00 €	592 000,00 €		1 254 258,00 €

<b>RECETTES de FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 675 710,00 €</b>	<b>610 350,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>4 286 060,00 €</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine &amp; ventes diverses</b>	<b>273 000,00 €</b>	<b>- 19 650,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>253 350,00 €</b>
70311	Concessions dans les cimetières	5 000,00 €	- €		5 000,00 €
70688	Autres prestations de services	18 000,00 €	- €		18 000,00 €
70846	MàD personnel - GFP rattachement		230 350,00 €		230 350,00 €
70876	Remb par le GFP de rattachement	250 000,00 €	- 250 000,00 €		- €
<b>73</b>	<b>Impôts &amp; taxes</b>	<b>2 080 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>2 080 000,00 €</b>
73111	Contributions directes	1 900 000,00 €	- €		1 900 000,00 €
73223	Fonds Péréquation ressources communales et intercommunales	45 000,00 €	- €		45 000,00 €
7351	Taxe sur l'électricité	120 000,00 €	- €		120 000,00 €
7381	Taxe add. droits de mutation	15 000,00 €	- €		15 000,00 €
<b>74</b>	<b>Dotations &amp; participations</b>	<b>1 300 710,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>1 300 710,00 €</b>
7411	Dotation forfaitaire DGF	366 000,00 €	- €		366 000,00 €
74121	Dot Solidarité Rurale	687 800,00 €	- €		687 800,00 €
74127	Dot nationale de péréquation	161 600,00 €	- €		161 600,00 €
74834	Etat/compens.taxe fonc.	30 200,00 €	- €		30 200,00 €
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	55 000,00 €	- €		55 000,00 €
7488	Autres attribut° et participat°	110,00 €	- €		110,00 €
<b>75</b>	<b>Autres produits &amp; gestion courante</b>	<b>5 500,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>5 500,00 €</b>
752	Revenus des immeubles	5 500,00 €	- €		5 500,00 €
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>1 500,00 €</b>
7788	Produits exceptionnels divers	1 500,00 €	- €		1 500,00 €
<b>O13</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>- 10 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 000,00 €</b>
6419	Remb. rémunérations personnel	15 000,00 €	- 10 000,00 €		5 000,00 €
<b>002</b>	<b>Chapitres codifiés</b>	<b>- €</b>	<b>640 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>640 000,00 €</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté		640 000,00 €		640 000,00 €

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 177 883,00 €</b>	<b>2 984 319,00 €</b>	<b>2 365 860,13 €</b>	<b>4 162 202,00 €</b>
<b>001</b>	<b>Déficit Reporté</b>	<b>- €</b>	<b>30 500,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>30 500,00 €</b>
001	Déficit Reporté	- €	30 500,00 €	- €	30 500,00 €
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>436 000,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>444 000,00 €</b>
1641	Remboursement Capital d'Emprunts	375 000,00 €	8 000,00 €	- €	383 000,00 €
16441	Opérations Afférentes à l'Emprunt	61 000,00 €	- €	- €	61 000,00 €
16818	Autres Emprunts Autres Prêteurs (CAF)	- €	- €	- €	- €
<b>20</b>	<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>30 000,00 €</b>
2031	Frais d'études	30 000,00 €	- €	- €	30 000,00 €
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>82 000,00 €</b>	<b>45 000,00 €</b>	<b>23 867,65 €</b>	<b>127 000,00 €</b>
204171	Autres établissements publics locaux	40 000,00 €	45 000,00 €	23 867,65 €	85 000,00 €
2046	GFP de rattachement - AC d'investissement	42 000,00 €	- €	- €	42 000,00 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>566 153,00 €</b>	<b>2 900 819,00 €</b>	<b>2 341 992,48 €</b>	<b>3 466 972,00 €</b>
2112	Terrains de voirie	350 000,00 €	200 000,00 €	150 701,71 €	550 000,00 €
2128	Autres Agencements et Aménagements de Terrains	- €	65 000,00 €	63 355,55 €	65 000,00 €



21318	Autres bâtiments publics	66 153,00 €	2 565 000,00 €	2 109 373,55 €	2 631 153,00 €
2152	Installations de voirie	- €	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
21538	Autres réseaux	- €	6 519,00 €	4 395,21 €	6 519,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	- €	12 000,00 €	2 279,00 €	12 000,00 €
2161	Œuvres et objets d'art	100 000,00 €	- €	- €	100 000,00 €
2182	Matériel de Transport	30 000,00 €	30 000,00 €	11 887,46 €	60 000,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	20 000,00 €	10 000,00 €	- €	30 000,00 €
2184	Mobilier	- €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	- €	1 300,00 €	- €	1 300,00 €
<b>23</b>	<b>Immobilisations en Cours</b>	<b>63 730,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>63 730,00 €</b>
2315	Installations, matériels et outillages techniques	63 730,00 €	- €	- €	63 730,00 €

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 177 883,00 €</b>	<b>2 984 319,00 €</b>	<b>1 216 519,00 €</b>	<b>4 162 202,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	662 258,00 €	592 000,00 €	- €	1 254 258,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	662 258,00 €	592 000,00 €	- €	1 254 258,00 €
<b>040</b>	<b>Opérations d'Ordre</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>120 000,00 €</b>
28	Amortissements Immobilisations	120 000,00 €	- €	- €	120 000,00 €
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers</b>	<b>145 625,00 €</b>	<b>1 175 800,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 321 425,00 €</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	1 179 800,00 €	- €	1 179 800,00 €
10222	FCTVA	85 000,00 €	- 4 000,00 €	- €	81 000,00 €
10226	Taxe d'Aménagement	60 625,00 €	- €	- €	60 625,00 €
<b>13</b>	<b>Subventions d'Investissement</b>	<b>- €</b>	<b>966 519,00 €</b>	<b>966 519,00 €</b>	<b>966 519,00 €</b>
1322	Régions	- €	395 330,00 €	395 330,00 €	395 330,00 €
1323	Départements	- €	30 839,00 €	30 839,00 €	30 839,00 €
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	- €	540 350,00 €	540 350,00 €	540 350,00 €
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>250 000,00 €</b>	<b>250 000,00 €</b>	<b>250 000,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>
1641	Emprunts	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	500 000,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 675 710,00 €	610 350,00 €	- €	4 286 060,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 675 710,00 €	610 350,00 €	- €	4 286 060,00 €
<b>SOLDE</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 177 883,00 €	2 984 319,00 €	2 365 860,13 €	4 162 202,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 177 883,00 €	2 984 319,00 €	1 216 519,00 €	4 162 202,00 €
<b>SOLDE</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- 1 149 341,13 €</b>	<b>- €</b>

<b>SOLDE GENERAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- 1 149 341,13 €</b>	<b>- €</b>
----------------------	------------	------------	-------------------------	------------

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ** (5 abstentions DE OLIVEIRA Katy, MAYERAS Philippe, ORIOL Clarisse, TKACZUK Jean, VEYRIES Laurent).

## 6. Personnel – Tableau des effectifs

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

GRADES	Effectifs budgétaires au 01.09.2020	Proposition au 01.01.2021	Effectifs budgétaires au 01.01.2021
<b>EMPLOI FONCTIONNEL</b>			
Directeur Général des Services	1	0	1



Nombre total emploi fonctionnel	1	0	1
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>			
Attaché Territorial Principal	1	0	1
Attaché Territorial	0	0	0
Rédacteur Territorial Principal de 1ère classe	2	0	2
Rédacteur Territorial Principal de 1ère classe TNC (32h00)	1	0	1
Rédacteur Territorial Principal de 2ème classe	0	0	0
Rédacteur Territorial	0	0	0
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe	1	0	1
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe	0	0	0
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe TNC (32h)	1	0	1
Adjoint Administratif Territorial de 1ère classe	0	0	0
Adjoint Administratif TNC (32h00)	0	0	0
Adjoint Administratif	1	0	1
Nombre total d'agents filière administrative	7	0	7
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>			
Nombre total d'agents filière animation	0	0	0
<b>FILIÈRE CULTURELLE</b>			
Adjoint du Patrimoine Territorial Ppal de 1ère classe	1	0	1
Adjoint du Patrimoine TNC (22 h)	1	0	1
Nombre total d'agents filière culturelle	2	0	2
<b>FILIÈRE MEDICO-SOCIALE</b>			
Nombre total d'agents filière médico-sociale	0	0	0
<b>FILIÈRE POLICE MUNICIPALE</b>			
Brigadier Chef Principal	1	0	1
Nombre total d'agents filière police municipale	1	0	1
<b>FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE</b>			
Nombre total d'agents filière sanitaire et sociale	0	0	0
<b>FILIÈRE SPORTIVE</b>			
Educateur territorial des APS principal 1ère classe	1	0	1
Nombre total d'agents filière sportive	1	0	1
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>			
Ingénieur Territorial Principal	0	0	0
Ingénieur Territorial	0	0	0
Technicien principal de 2ème classe	0	0	0
Technicien territorial	0	0	0
Agent de Maîtrise Principal	5	0	5
Agent de Maîtrise	1	0	1
Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	1	0	1
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	2	0	2
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe (TNC 22h30)	1	0	1
Adjoint Technique Territorial de 1ère classe	0	0	0



Adjoint Technique	3	2	5
Adjoint Technique TNC (34h00)	1	0	1
Adjoint Technique TNC (33h00)	1	0	1
Adjoint Technique TNC (20h00)	1	-1	0
Nombre total d'agents filière technique	16	1	17
<b>Nombre total de postes de titulaires</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>28</b>

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

## **7. Administration Générale – Dénomination de voies publiques**

Afin de faciliter l'acheminement du courrier et de permettre aux résidents de pouvoir explicitement se domicilier sur certaines voies communales, il est demandé au conseil municipal :

- De dénommer les voies présentées dans les plans annexés :
  - Route des Fortis (Prolongement depuis le chemin Toulze jusqu'à la route de Montauban)
  - Impasse des Ferriers
  - Chemin de Gouzy
  - Chemin des Piverts
  - Route de Montaigut
  - Chemin du Pouget
  - Route des Taillefers
  - Route des Ravalisses
  - Route du Cap de l'Homme
  - Chemin de Lagassat
  - Chemin des Alberts
  - Chemin des Amiels
  - Route de St Etienne de Vionan
  - Chemin de Jeannes
  - Chemin de Coudougnac
  - Chemin du Cayla
  - Chemin de la Muscadelle
  - Chemin des Cavaillès
  - Chemin de Merle
  - Route de Colombaylet
  - Chemin des Embialets
  - Chemin des Compayres
  - Route de l'Eglise de Convers
  - Route de Lapeyrière
  - Impasse des Corbières
  - Chemin du Moulin à Vent
  - Chemin de Bécède
  - Chemin du Vergat
  - Route de Vertus

- Route des Boudets
  - Chemin de Fraucille
  - Chemin Saint Gérard d'Armissart
  - Route de la Croix de Labourel
  - Chemin de la Suzari
  - Route de la Briqueterie
  - Chemin de Brétenou
  - Chemin des Cassarous
  - Chemin de Dalbis
  - Chemin du Birol
  - Chemin de la Pautière
  - Chemin des Balards
  - Chemin de la Pisse
  - Allée de Lastours
  - Chemin d'Avens
  - Chemin des Toumases
  - Chemin des Blanquets
  - Chemin du Rabisteau
  - Chemin de Molles
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ** (5 abstentions DE OLIVEIRA Katy, MAYERAS Philippe, ORIOL Clarisse, TKACZUK Jean, VEYRIES Laurent).

#### **8. Administration Générale – Convention d'occupation des locaux avec les associations – Autorisation de signature**

Dans le cadre de la politique de partenariat avec les acteurs locaux et dans le but de clarifier et simplifier les relations entre le monde associatif, utilisateur, et la commune, propriétaire, il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver le projet de convention de mise à disposition des locaux aux associations joint en annexe ;
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.



## **9. Administration Générale – Réhabilitation d'un chemin – versement d'un fonds de concours**

La SARL Blancal, domiciliée au lieu-dit Saint Gérard 81310 Lisle-sur-Tarn, a fait part de son souhait de voir réhabilité le chemin de desserte de ses locaux.

Le trafic engendré par l'activité de cette SARL entraîne une fréquentation intense et lourde de la voie de desserte, et une réhabilitation réalisée selon les normes admises sur les chemins de campagne ne saurait être pérenne.

La SARL Blancal se propose donc de prendre en charge la mise en œuvre de la réhabilitation de sa voie de desserte selon des normes qu'elle estime correspondre à ses besoins.

Elle sollicite la commune pour le versement d'un fonds de concours afin de ne pas avoir la charge complète de cet aménagement dans un souci d'équité vis-à-vis des autres riverains ayant bénéficié de réhabilitation de voies.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'attribuer à la SARL Blancal, domiciliée au lieu-dit Saint Gérard 81310 Lisle-sur-Tarn, un fonds de concours de 3 144,62 € correspondant à 50 % du montant HT du devis présenté pour les prestations concernées par la réhabilitation de la voie.
- De dire que ce versement interviendra sur présentation d'une facture acquittée par la SARL Blancal et après réception des travaux réalisés en présence des représentants de la commune.
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

## **10. Administration Générale – Service Public de l'assainissement – Rapport annuel du délégataire – Année 2019**

En application des dispositions de l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public et d'en prendre acte.

Le rapport de l'année 2019 concernant le Service Public de l'Assainissement établi par SUEZ est consultable en Mairie.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal prend acte.

### **11. Administration Générale – Indemnité de gardiennage des églises 2020**

La circulaire n° NOR/INT/A/87/00006/C relative aux indemnités de gardiennage des églises communales du 8 janvier 1987 précise que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage de ces églises peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Ce principe est également repris dans la circulaire n° NOR/IOC/D/11/21246C relative aux édifices de culte du 29 juillet 2011.

L'application de cette règle de calcul conduit à fixer le plafond de ces indemnités à :

- 479,86 € pour un gardien résidant sur la commune où se trouve l'édifice du culte
- 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- De fixer au titre de l'année 2020 le montant de l'indemnité de gardiennage des églises à 479,86 €
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

### **12. Foncier – Chemins ruraux – Régularisation**

Par délibération n° 68-2019 du 18 décembre 2019, le conseil municipal clôturait à l'unanimité la procédure de déclassement de chemins ruraux initiée par délibérations du 12 décembre 2018 et du 30 janvier 2019.

La procédure prévoyait, pour le chemin rural dit « des Treilhous », un achat - vente avec le propriétaire conditionné à la réalisation d'un chemin de remplacement par ce dernier.

Les contraintes techniques de tracé et de terrain ont entraîné une légère modification des emprises prévues dans la délibération initiale.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'émettre un avis favorable à la régularisation d'emprise foncière reprise dans le tableau ci-dessous :



	Nom du chemin	Acheteur	Opération	Superficie initiale estimée revenant au pétitionnaire	Superficie finale estimée revenant au pétitionnaire	Superficie initiale estimée revenant à la commune	Superficie finale estimée revenant à la commune	Avis
4	Chemin rural dit des Treilhous	PRADEL/BARTHE	Achat - Vente (échange impossible au regard de la législation en vigueur, voir rapport CE)	397 m <sup>2</sup>	428 m <sup>2</sup>	288 m <sup>2</sup>	271 m <sup>2</sup>	Favorable

- De dire que les autres termes de la délibération restent inchangés
- D'autoriser Madame le Maire ou le conseiller délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

### **13. Informations et questions diverses**

La séance est levée à 20h32.

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 4 décembre 2020

Le Maire

Maryline LHERM

